



Bulletin d'inscription

Nouvelle adhésion : 2021/2022

18 € / an / Adhèrent

École de Musique Intercantonale de L'Oise Normande
Adresse : 19 bis place de La Halle 60380 Songeons
Tel : 03 44 13 20 64 Email : emion@emion.fr
Site web : www.emion.fr

Le bulletin d'inscription est destinée à toute personne adhérent pour la première fois auprès de l'EMION.
Remplir 1 bulletin/adhèrent

L'adhérent :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Code postal :
Ville :
Email :
Tel. mobile :
Tel. fixe :

Le responsable légal (s'il y a) :

Nom :
Prénom :
Email :
Tel. mobile :
Tel. fixe :

Date et Signature de l'adhérent ou du représentant légal (s'il y a) :

COURS INDIVIDUEL

- Instruments de musique*
(7 ans et +)
Précisez :
- Initiation Instrumentale Petits*
(4-6 ans)
- Chant (10 ans et +)
- * + Formation Musicale (cours collectif)
option offerte recommandée les 3 premières années

COURS COLLECTIF

- Théâtre (10 ans et +)
- Eveil Musical (4-6 ans)
- Chant en binôme (10 ans et +)
- Chorale (15 ans et +)
- Formation musicale uniquement
(sans cours d'instruments de musique)
- Ensemble musical
(selon âge, niveau et places disponibles,
accès gratuit pour les adhérents aux
cours individuels)

- L'âge d'admission est réalisable au cas par cas et peut parfois être acceptée à partir de 4 ans (selon les critères instrumentaux et l'enfant en lui-même).
- La formation musicale (solfège) est ouverte à ceux qui souhaitent suivre des cours d'instruments de musique. Elle est nécessaire pour connaître le langage de la musique en apprenant ses codes et ses règles. Cette approche n'est pas obligatoire mais fortement conseillée les 3 premières années pour un suivi pédagogique complet et professionnel. Précisez si OUI ou NON vous souhaitez bénéficier de cette option entièrement offerte. Les cours de Solfège se réalisent en groupe le mercredi !
- L'approche musicale des petits étant très variée d'un enfant à l'autre (en fonction de son âge, de ses capacités, de ses envies), nous réalisons principalement du cas par cas ! Vous pouvez contacter notre secrétariat pour que nous décidions ensemble s'il est préférable de commencer par l'éveil musical ou les cours d'initiation instrumentale petits !
- L'EMION propose différents styles d'Ensembles Musicaux. Ils sont accessibles selon l'âge et le niveau de l'élève. Nous mettons en place annuellement les ensembles selon le taux de demande. Contactez notre secrétariat.



Droit à l'image

2021/2022

École de Musique Intercantonale de L'Oise Normande
Adresse : 19 bis place de La Halle 60380 Songeons
Tel : 03 44 13 20 64 Email : emion@emion.fr
Site web : www.emion.fr

Madame, Monsieur

Autorise N'autorise pas

l'association EMION à filmer ou photographier mon (mes) enfant(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

et/ou ma personne au cours des activités, à diffuser les films ou clichés réalisés dans des lieux utilisés par l'association EMION (journaux, internet, ...). Cette autorisation implique la non-demande de contrepartie financière.

IMPORTANT : L'association EMION ne peut être tenue responsable de la diffusion d'images ou de commentaires, ayant un rapport direct avec les activités de l'association, sur des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, ...

Fait à : Le :

Date et Signature de l'adhérent ou du représentant légal :

École de Musique Intercantonale de L'Oise Normande
Adresse : 19 bis place de La Halle 60380 Songeons
Tel : 03 44 13 20 64 Email : emion@emion.fr
Site web : www.emion.fr

Article 1 - Le secrétariat de l'EMION

Le siège de l'EMION se trouve au 19 bis Place de la Halle 60380 Songeons. **Il est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

Toute information nécessaire, concernant la vie de l'école (l'organisation des cours et des activités, le suivi des élèves, le planning des professeurs, ...), devra impérativement être demandée au secrétariat de l'EMION.

Important : Tout règlement (règlement d'adhésion, règlement des «stages vacances», ou règlement de cotisations) doit être uniquement remis au secrétariat de l'EMION à Songeons. Celui-ci recevra une facture acquittée en retour.

Article 2 - Le calendrier des cours

Les cours débuteront le 14 septembre 2021 et se termineront le 19 juin 2022 ! Les cours sont au nombre de 32 par année scolaire à raison d'1 cours par semaine hors vacances scolaires et jours fériés.

Article 3 - L'adhésion

Chaque année, **tout nouvel ou ancien adhérent doit impérativement remplir son bulletin d'inscription ou de ré-inscription qu'il peut soit retirer directement auprès du secrétariat** à l'adresse indiquée dans l'Article 1, **soit télécharger via le site web de l'Emion** (www.emion.fr --> onglet Inscription/adhésion).

3a - L'adhésion des anciens adhérents : la finalisation des ré-inscriptions se fait chaque année sur les mois de juin et juillet, le dossier devra être déposé directement au secrétariat durant les heures d'ouverture citées dans l'Article 1 et accompagné d'un chèque d'un montant de 18€ (montant de l'adhésion par an et par adhérent).

3b - L'adhésion des nouveaux adhérents : l'inscription peut se réaliser tout au long de l'année ! Les nouveaux adhérents ont la possibilité de renvoyer leur dossier d'inscription par email : emion@emion.fr ou de le déposer directement auprès du secrétariat aux heures d'ouverture indiquées dans l'Article 1. Aucun montant d'adhésion ne lui sera demandé durant la réalisation de ses 2 premiers cours d'essai offerts. Il ne se fera qu'après décision d'adhésion définitive.

Article 4 - Le règlement des cotisations

4a - Fréquence des cotisations : Le choix de la fréquence des cotisations (mensuelle, trimestrielle, annuelle) doit être déterminé au moment de la ré-inscription ou de l'inscription. La période des cotisations engagée ne pourra pas être remboursée dans le cas où l'élève souhaiterait interrompre brutalement ses cours.

4b - Mode de paiement : Nous recommandons le paiement des cotisations par chèque à l'ordre de l'EMION. Le paiement par espèces ou virement bancaire restant cependant un autre mode de paiement possible.

4c - Organisation et calendrier des paiements selon choix établi aux Articles 4a et 4b :

Le règlement par chèque (recommandé) : la totalité des chèques (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) doit être remise dans le 1er mois de cours à la remise de la facture. Exemple : Sur une année complète de cours (9 mois), si vous choisissez un règlement mensuel de vos cotisations, 9 chèques du montant de la cotisation mensuelle devront être remis au secrétariat dans le 1er mois de cours à la remise de la facture. Ils seront alors encaissés un par un à chaque fin de mois durant 9 mois. Notez que pour les nouveaux adhérents, aucun règlement de cotisation ne sera réclamé durant les 2 premiers cours d'essai offerts sans engagement, nous demandons toutefois que le dossier d'inscription soit préalablement rempli et remis au secrétariat avant le démarrage des 2 cours. Ainsi la mise en place du règlement des cotisations ne se fera que si l'élève choisit de continuer les cours. Les règlements en espèces ou virements bancaires : L'adhérent doit impérativement régler ses cotisations au début de chaque session de cours (en début de mois, trimestre ou année).

Article 5 - En cas de retard de paiement

En cas de retard de paiement, l'EMION se réserve le droit de suspendre les cours de l'élève concerné jusqu'à encaissement de la somme dûe.

École de Musique Intercantonale de L'Oise Normande
Adresse : 19 bis place de La Halle 60380 Songeons
Tel : 03 44 13 20 64 Email : emion@emion.fr
Site web : www.emion.fr

Article 6 - Les différents parcours pédagogiques avec mode d'évaluation.

L'école propose 2 parcours pédagogiques pour ceux inscrits en cours d'instrument de musique individuel :

- **Le parcours libre sans évaluation.**

- **Le parcours académique** avec accès aux cycles 1 et 2 validés par les examens départementaux (UDEEA). En complément, ce parcours fournit chaque année un «Livret Individuel» rempli par le professeur. Les examens de fin d'année sont remplacés par des représentations en public qui peuvent être notées et retranscrites sur le livret individuel.

Les 2 parcours étant interchangeables après accord du professeur.

Article 7 - Les concerts des élèves.

L'EMION s'engage à organiser au cours de l'année différents concerts des élèves, sauf cas de force majeure. **Ceux-ci sont non obligatoires pour les élèves inscrits en parcours libre** mais vivement recommandés car ils permettent aux parents de voir le travail réalisé par leur(s) enfant(s) et permet aux enfants et adultes de s'exercer à jouer en public. **Ils sont cependant obligatoires pour les élèves inscrits au parcours académique.**

Les concerts sont organisés par les professeurs concernés et coordonnés par le Bureau.

Les dates des concerts sont disponibles au secrétariat et sur le site web de l'EMION :

<https://www.emion.fr/concerts-des-eleves/>

Article 8 - L'assurance de l'EMION en cas d'accident.

L'EMION ayant pour vocation d'accueillir du public, d'exercer des cours au sein de 3 établissements (Songeons, Formerie, Lachapelle Aux Pots) et d'exercer des activités musicales et théâtrales au sein et en-dehors de son siège, **une assurance a été souscrite pour couvrir tout dommage pouvant intervenir durant les activités et cours proposés.** Cette assurance couvre les élèves, les professeurs et les accompagnants d'élèves uniquement durant les heures de cours au sein des établissements et durant les heures d'activité réalisées à l'extérieur des locaux (spectacles, ...).

Il est donc impératif de signaler au secrétariat tout incident ou accident survenant aux élèves ou aux professeurs ainsi que chaque absence anormale d'élèves : la responsabilité de l'école étant engagée !

Article 9 - En cas de dégradation des locaux.

L'utilisation des locaux mis à disposition des professeurs, principalement à Songeons mais aussi dans les différentes zones d'activité de l'EMION, sont sous la responsabilité de ceux-ci durant le temps des cours ou des activités. Cependant, **en cas de dégradations causées par un élève, la remise en état de ces locaux sera à la charge des parents (responsabilité civile).**

Article 10 - L'occupation des locaux.

Un calendrier d'occupation des locaux sera affiché au secrétariat de l'EMION en début d'année afin d'éviter tout croisement d'activités (activités ponctuelles).

Article 11 - Les mesures sanitaires en cas d'épidémie

Suite aux enseignements tirés de la période COVID-19, l'école s'engage, en cas de contraintes sanitaires, à limiter les contacts entre les personnes en respectant les distances de sécurité, à imposer si nécessaire le port du masque, en mettant du gel désinfectant à disposition, ... ou en cas de force majeure à suspendre temporairement toute activité en présentiel en assurant la continuité des cours individuels grâce aux ressources des technologies numériques « Grand Public » (Cours par visioconférence, cours par vidéo avec suivi, ...).

Article 12 - La Formation Musicale (solfège) et la Formation Musicale ludique (solfège ludique).

Les adhérents aux cours d'instruments de musique et aux cours d'Initiation Instrumentale Petits ont la possibilité



Règlement Intérieur (3/3)

2021/2022

École de Musique Intercantonale de L'Oise Normande
Adresse : 19 bis place de La Halle 60380 Songeons
Tel : 03 44 13 20 64 Email : emion@emion.fr
Site web : www.emion.fr

de souscrire à l'**option offerte** « Formation Musicale » (solfège) ou « Formation Musicale Ludique » (solfège ludique) qui donne lieu à des cours **tous les mercredis au siège de l'EMION à Songeons**. En cas de souscription à l'option, les adhérents s'engagent à suivre les cours de formation musicale ou formation musicale ludique de la manière la plus sérieuse possible. Les cours sont au nombre de 32 par année scolaire.

Article 13 - La participation des élèves aux activités de l'école

Dans ses activités, l'EMION est très souvent amenée à organiser différents événements culturels se déroulant au sein et à l'extérieur de l'école. Ainsi, certains élèves pourront être sollicités par l'EMION pour participer aux divers événements. Celles-ci n'étant pas obligatoires, les élèves sont libres de refuser ou non d'y participer.

Article 14 - La présence de toute personne non adhérente n'est pas acceptée en cours

Toute personne non adhérente de l'EMION ne sera pas acceptée en cours, hormis les non adhérents temporaires qui exercent leurs 2 premiers cours offerts sans engagement au sein de l'école. L'EMION demande également aux accompagnants de bien vouloir rester en dehors de la salle de classe durant le cours de leur enfant, excepté à la demande du professeur.

Article 15 - L'absence d'un professeur

En cas d'absence connue d'un professeur, celui-ci aura la charge de prévenir les élèves dont le cours est supprimé. Dans cette situation, le professeur s'engage à récupérer les cours non dispensés. Si cette absence se prolonge, l'école s'engage, dans la mesure du possible, à remplacer le professeur absent.

Article 16 - L'absence d'un élève

En cas d'absence d'un élève, le cours non suivi ne sera ni rattrapé ni remboursé. L'élève devra au préalable, dans la mesure du possible, prévenir au plus vite le secrétariat de son absence.

Article 17 - Le droit à l'image

Au cours de l'année de nombreuses photos peuvent être prises et des films réalisés lors des différents événements internes à l'école (stages, concerts des élèves, représentations de théâtre,...) et extérieurs à l'école (spectacles,...). Pour cette raison, l'inscription implique impérativement de remplir le document officiel du droit à l'image et d'accepter ou non que ces images soient utilisées à des fins professionnelles sur les supports nécessaires à l'école de l'EMION (Site web, Facebook professionnel, presse, ...).

Fait à :

Le :

Date et Signature de l'adhérent ou du représentant légal précédé de la mention «lu et approuvé»:



Tarifs des cotisations (1-2)

2021/2022

École de Musique Intercantonale de L'Oise Normande
Adresse : 19 bis place de La Halle 60380 Songeons
Tel : 03 44 13 20 64 Email : emion@emion.fr
Site web : www.emion.fr

Je souhaite régler mes cotisations en :

- cotisation mensuelle cotisation trimestrielle
 cotisation annuelle

+ Adhésion : 18€ / an / Adhérent à régler à l'inscription

Eveil Musical et Initiation Instrumentale Petits

Eveil Musical (4-6 ans) *cours collectif* 30 minutes / semaine **120 € / an** (tarif CCPV et hors CCPV)
32 cours / an

Initiation Instrumentale Petits * (4-6 ans) *cours individuel* 15 minutes / semaine **255 € / an** (tarif CCPV et hors CCPV)
32 cours / an

- *bénéficiaire de la formation musicale ludique offerte
cours collectif le mercredi, 30 minutes / semaine

Instruments de musique

Adhérent 1* (7 ans et +) *cours individuel* 30 minutes / semaine **430 € / an** (tarif CCPV)
32 cours / an **458 € / an** (tarif hors CCPV)

- *bénéficiaire de la formation musicale offerte
cours collectif le mercredi, 45 minutes / semaine
 *souhaite intégrer un ensemble musical
gratuit pour les adhérents aux cours individuels, sélection selon âge, niveau et disponibilité

Tarif dégressif à partir du 2ème élève inscrit !

2ème Adhérent * (7 ans et +) *cours individuel* 30 minutes / semaine **408 € / an** (tarif CCPV)
32 cours / an **435 € / an** (tarif hors CCPV)

- *bénéficiaire de la formation musicale offerte
cours collectif le mercredi, 45 minutes / semaine
 *souhaite intégrer un ensemble musical
gratuit pour les adhérents aux cours individuels, sélection selon âge, niveau et disponibilité
cours collectif le mercredi, 45 minutes / semaine

3ème Adhérent * (7 ans et +) *cours individuel* 30 minutes / semaine **387 € / an** (tarif CCPV)
32 cours / an **412 € / an** (tarif hors CCPV)

- *bénéficiaire de la formation musicale offerte
cours collectif le mercredi, 45 minutes / semaine
 *souhaite intégrer un ensemble musical
gratuit pour les adhérents aux cours individuels, sélection selon âge, niveau et disponibilité

4ème Adhérent * (7 ans et +) *cours individuel* 30 minutes / semaine **344 € / an** (tarif CCPV)
32 cours / an **366 € / an** (tarif hors CCPV)

- *bénéficiaire de la formation musicale offerte
cours collectif le mercredi, 45 minutes / semaine
 *souhaite intégrer un ensemble musical
gratuit pour les adhérents aux cours individuels, sélection selon âge, niveau et disponibilité



Tarifs des cotisations (2-2)

2021/2022

École de Musique Intercantonale de L'Oise Normande
Adresse : 19 bis place de La Halle 60380 Songeons
Tel : 03 44 13 20 64 Email : emion@emion.fr
Site web : www.emion.fr

Formation Musicale uniquement

(sans cours d'instruments de musique)

(7 ans et +) cours collectif 45 minutes / semaine (mercredi) 145 € / an (tarif CCPV et hors CCPV)
32 cours / an

Chant et Chorale

Chant Enfant (10-17 ans) cours individuel 30 minutes / semaine 273 € / an (tarif CCPV)
32 cours / an 293 € / an (tarif hors CCPV)

Chant Adulte (18 ans et +) cours individuel 30 minutes / semaine 430 € / an (tarif CCPV)
32 cours / an 458 € / an (tarif hors CCPV)

Chant Adulte (18 ans et +) cours individuel 45 minutes / semaine 600 € / an (tarif CCPV)
32 cours / an 625 € / an (tarif hors CCPV)

Chant Binôme (10 ans et +) cours individuel 45 minutes / semaine 387 € / an (tarif CCPV)
32 cours / an 412 € / an (tarif hors CCPV)

Chorale (15 ans et +) cours collectif 1h30 / semaine 145 € / an (tarif CCPV et hors CCPV)
32 cours / an

Théâtre

Théâtre Enfant (6-10 ans) cours collectif 1h / semaine 175 € / an (tarif CCPV et hors CCPV)
32 cours / an

Théâtre Pré-ado (11-13 ans) cours collectif 1h15 / semaine 195 € / an (tarif CCPV et hors CCPV)
32 cours / an

Théâtre Ado (14-17 ans) cours collectif 1h30 / semaine 220 € / an (tarif CCPV et hors CCPV)
32 cours / an

Théâtre Adulte (18 ans et +) cours collectif 1h30 / semaine 220 € / an (tarif CCPV et hors CCPV)
32 cours / an

Ensemble Musical uniquement

(pour les non-adhérents aux cours individuels, sélection selon places disponibles, âge et niveau)

(10 ans et +) cours collectif 2h/semaine (samedi) tous les 15 jours 145 € / an (tarif CCPV et hors CCPV)
+ 3 stages d'1 jour / an

Fait à :

Le :

Date et Signature de l'adhérent ou du représentant légal :